



CONSEIL SYNDICAL

Procès-verbal de la **sixième réunion** du Conseil syndical du SPUQ 2011 2012, tenue le 16 mai 2012 à 12 h 30 en la salle A-M050 du Pavillon Hubert-Aquin.

Ordre du jour

- 1. Élection à la présidence d’assemblée
- 2. Adoption de l’ordre du jour
- 3. Le point sur la grève étudiante
 - 3.1 Informations
 - 3.2 Plénière
 - 3.3 Actions à venir
- 4. Divers

Présences

Facultés	Département	Nom
Arts	Arts visuels et méd.	
	Danse	
	École de design	Alessandro Colizzi Louis-Charles Lasnier
	Études littéraires	Sylvain Brehm Geneviève Lafrance Alexis Lussier
Communication	Histoire de l’art	Ève Lamoureux
	Musique	Pierre Jasmin
	École supérieure de théâtre	Jean-Frédéric Messier
Science politique et droit	Comm. sociale et publique	Nathalie Lafranchise Charles Perraton
	École des médias	André Breton André Mondoux
	École de langues	Carey Nelson Heather Newell Emily Rosales
Sciences	Science politique	Francis Dupuis-Déri Nancy Thede
	Science juridique	Martin Gallié Gaël Gidrol-Mistral Anne Saris
Sciences de l’éducation	Chimie	
	Informatique	Jean Privat Timothy Walsch
	Kinanthropologie	
	Mathématiques	Jean-François Maheux
Sc. de la gestion	Sciences biologiques	Ira Tanya Handa
	Sciences de la terre et de l’atm.	
Sciences de l’éducation	Didactique des langues	
	Éduc. et form. spécialisées	Delphine Odier-Guedj Marie-Louise Lefebvre
	Éducation et pédagogie	Thomas Berryman
Sc. de la gestion	Études urbaines et tour.	Éric Weiss-Altaner
	Finance	Jean-Yves Filbien Inès Gargouri
	Management et tech.	Skander Ben Abdallah David Holford
	Marketing	Harold Boeck Ahlem Hajjem

Syndicat des professeurs et professeures de l’Université du Québec à Montréal

Sc. humaines	Organisation et ress. hum. Sciences comptables	Charles Benabou Marc Chabot Guy Villeneuve Yvon Fauvel
	Sc. économique Stratégie, resp. sociale et environnementale	
	Géographie Histoire	Yves Baudoin Piroska Nagy Martin Petitclerc Denis Foucambert Thomas Leu
	Linguistique	Christian St-Germain André Achim Ghassan El-Baalbaki Marie-Hélène Verroneau
	Philosophie Psychologie	François Gauthier Dominic Beaulieu-Prévost Natacha Godbout Julie Lavigne
	Sciences des religions Sexologie	Sid Ahmed Soussi Guillaume Dufour Elsa Galerand Louis Gaudreau
	Sociologie	
	Travail social	

Conseil exécutif

Comité exécutif	Présidente	Michèle Nevert
	1 ^{er} vice-président	Michel Laporte
	2 ^e vice-président	Louis Martin
	3 ^e vice-président	Jean-Marie Lafortune
	Secrétaire	Pierre Lebus
	Trésorier	Mario Houde
	Conseiller FP-CSN	Alain Brouillard

Représentantes, représentants de faculté

Arts	Dominic Hardy
Communication	François Desaulniers
Science politique et droit	Rémi Bachand
Sciences	
Sciences de l'éducation	Martin Riopel
Sciences de la gestion	
Sciences humaines	Claude Braun

Membres sortants : Marie-Cécile Guillot

Autres participantes, participants

Faculté	Département	Nom
Arts	Arts visuels et méd.	Moniques Richard Mona Trudel
	Études littéraires	Anne Elaine Cliche Martine Delvaux Dominique Garand Jean-François Hamel Michel Lacroix Thérèse St-Gelais
	Histoire de l'art	
Communication	Comm. sociale et pub.	Chantal Aurousseau Benoît Cordelier
	École de langues	Ayarid Guillén Martyna Kozłowska Jessica Payeras

		Suzanne Springer
Éducation	Éducation et formation spécialisées	Sylvie Ouellet
Science politique et droit	Sciences juridiques	Stéphanie Bernstein Bonnie Campbell Lucie Lemonde Maurice Couture
	Science politique	
Sciences	Mathématiques	François Bergeron
Sc. de la gestion	Finance Sciences comptables	Diego Amaya Guy Cucumel
Sciences humaines	Géographie Histoire	Stéphane Bernard Janick Auberger John Drendel Julia Poyet
	Philosophie	Vincent Guillin Dario Perinetti Serge Robert
	Sexologie Sociologie	Hélène Manseau Jean-François Filion Louise Vandelac
	Travail social	Michèle Charpentier Marie-Chantal Doucet Annie Gusew Gérald Larose Maria Nengeh Mensah

1. Élection à la présidence d'assemblée

La présidente du SPUQ, Michèle Nevert, souhaite la bienvenue aux participantes, participants à la réunion du Conseil syndical.

Sur proposition du Comité exécutif, Charles Perraton, qui accepte, est élu président d'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le président d'assemblée invite les participantes, participants à prendre connaissance du projet d'ordre du jour apparaissant au dossier de la réunion.

Sur proposition de Natacha Godbout, appuyée par Sid Ahmed Soussi, l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

3. Le point sur la grève étudiante

3.1 Informations

La présidente présente les principales activités qui ont eu lieu depuis le dernier conseil syndical, notamment l'organisation d'une conférence de presse, le 4 mai dernier, avec 24 professeures, professeurs du collégial et d'université en présence de Guy Rocher, de Gabriel Nadeau-Dubois, porte-parole de la CLASSE et d'Éliane Laberge, présidente élue de la FECQ qui doit entrer en fonction le 1^{er} juin prochain.

Le secrétaire, Pierre Lebu, présente le contexte des injonctions à l'UQAM. À la suite de l'injonction provisoire obtenue par l'UQAM le 4 avril 2012 à l'encontre des associations étudiantes facultaires en grève, injonction qui a été sauvegardée le 19 avril jusqu'au 8 juin, l'UQAM a voulu amender cette dernière. Dès que le syndicat a eu connaissance de cette intention de la direction, il a fait parvenir une lettre à la direction lui demandant de ne pas avoir recours à cette procédure juridique. Par ailleurs, une demande d'injonction présentée par un groupe d'étudiantes et d'étudiants de la faculté des sciences vise la reprise de leurs cours dans cette faculté. La direction a

décidé d'aller de l'avant avec sa demande d'amendement et, en ce qui a trait à la demande du groupe en sciences, elle a demandé que le SPUQ et le SCCUQ soient forcés à être considérés « à titre de mises-en-causes ». Dans ce contexte, le SPUQ est particulièrement préoccupé par les conditions de travail des professeures, professeurs, notamment sur le plan des conditions normales d'enseignement dans un contexte où la sécurité des personnes peut être menacée.

À la suite de ces demandes d'injonction, un groupe d'environ 500 personnes est venu manifester dans les murs de l'UQAM ce matin pour dénoncer le recours aux injonctions.

Le conseiller juridique du SPUQ, Alain Brouillard, rappelle les droits des travailleurs, notamment ceux relatifs à la sécurité et à l'intégrité de la personne, droits qui sont garantis par la Charte des droits et libertés de la personne, par le Code du travail et par la convention collective UQAM-SPUQ. Des extraits de ces deux derniers documents sont disponibles dans le dossier de la réunion.

Au plan des actions à venir, une conférence de presse, regroupant des syndicats de professeures, professeurs d'université, de même que la FQPPU, aura lieu ce vendredi à l'Université de Montréal.

Avant de se constituer en plénière, les projets de résolutions préparés par le Comité exécutif sont brièvement présentés : le trésorier, Mario Houde, présente une proposition d'appui financier aux associations étudiantes en grève; le 3^e vice-président, Jean-Marie Lafortune, explique le sens d'une proposition sur la représentation professorale dans le cadre des discussions qui concernent la grève étudiante; le secrétaire signale qu'une dernière proposition traite de la dénonciation du recours aux injonctions à l'UQAM. Par ailleurs, la présidente indique qu'une autre résolution a circulé à partir de l'École des médias dans le prolongement d'une proposition de l'assemblée générale du Syndicat des professeures et professeurs de l'Université de Sherbrooke (SPUS) encourageant ses membres à contribuer personnellement au soutien financier des associations étudiantes; le Comité exécutif n'a pas préparé de projet de résolution à cet effet, s'attendant à ce que les promoteurs d'une telle résolution en saisissent le Conseil syndical.

3.2 Plénière

Conformément à l'ordre du jour, s'amorce une séance plénière afin de permettre aux participantes et participants de s'exprimer sur la situation actuelle de la grève étudiante, de commenter les projets de résolutions, de suggérer différentes pistes d'actions, etc.

Au terme de la séance plénière, le Conseil revient en assemblée délibérante pour disposer des propositions annoncées et en considérer de nouvelles, le cas échéant.

3.3 Actions à venir

APPUI FINANCIER AUX ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Proposition du Comité exécutif

- ATTENDU l'appui manifesté par le Conseil syndical au mouvement étudiant;
- ATTENDU que la grève des étudiantes, étudiants qui dure depuis plus de 14 semaines a un impact important sur les ressources financières des associations étudiantes;
- ATTENDU les besoins exprimés par les associations étudiantes;
- ATTENDU le soutien des centrales syndicales;
- ATTENDU la proportion des étudiantes/étudiants en grève dans les associations étudiantes;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL:

DEMANDE qu'un montant de 20 000 \$ soit versé par le SPUQ aux associations étudiantes nationales au prorata de leur participation au mouvement étudiant.

Amendement

Il est proposé par Martin Petitclerc, appuyé par François Gauthier, d'ajouter un deuxième énoncé à la proposition

ENCOURAGE les membres du SPUQ à consacrer leur salaire de la journée du 22 mai, jour de manifestation nationale, aux associations étudiantes nationales au prorata de leur participation au mouvement de grève étudiant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Amendement à l'amiable

Ajout de l'expression « de grève » au premier énoncé : [...] participation au mouvement de grève étudiant.

Amendement

Il est proposé par François Gauthier, appuyé par Delphine Odier-Guedj, de remplacer le montant de 20 000 \$ par celui de 50 000 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12CS634 APPUI FINANCIER AUX ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Proposition du Comité exécutif

ATTENDU l'appui manifesté par le Conseil syndical au mouvement étudiant;

ATTENDU que la grève des étudiantes, étudiants qui dure depuis plus de 14 semaines a un impact important sur les ressources financières des associations étudiantes;

ATTENDU les besoins exprimés par les associations étudiantes;

ATTENDU le soutien des centrales syndicales;

ATTENDU la proportion des étudiantes/étudiants en grève dans les associations étudiantes;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL:

DEMANDE qu'un montant de 50 000 \$ soit versé par le SPUQ aux associations étudiantes nationales au prorata de leur participation au mouvement de grève étudiant;

ENCOURAGE les membres du SPUQ à consacrer leur salaire de la journée du 22 mai, jour de manifestation nationale, aux associations étudiantes nationales au prorata de leur participation au mouvement de grève étudiant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12CS634 REPRÉSENTATION PROFESSORALE AU SEIN DES INSTANCES DE DISCUSSION SUR LE RÈGLEMENT DE LA GRÈVE ÉTUDIANTE, L'ACCÈS AUX ÉTUDES POSTSECONDAIRES, LE FINANCEMENT ET LA GESTION UNIVERSITAIRES

Proposition du Comité exécutif

ATTENDU que les professeures, professeurs sont les principaux garants de la mission de service public des universités québécoises, dont ils assurent une partie importante de la gestion;

ATTENDU que tout règlement de la grève étudiante repose en grande partie, dans son application, sur le concours des professeures, professeurs;

ATTENDU que les chefs d'établissement réunis à la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ), par leur refus constant d'endosser les positions prises par les membres de la communauté universitaire et par leur attitude complaisante envers le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, se placent en situation de rupture vis-à-vis des acteurs centraux de la vie universitaire (étudiantes et étudiants, professeures et professeurs, maîtres de langues, personnes chargées de cours, employées et employés de soutien);

ATTENDU que les professeures, professeurs d'université ont été exclus de la séance intensive de discussion menée à Québec sous l'égide du gouvernement les 4 et 5 mai 2012 en vue de trouver une issue à la crise actuelle;

ATTENDU la place négligeable (un siège sur 19) réservée aux professeures, professeurs dans la composition du Conseil des universités alors envisagé;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

AFFIRME que la participation des professeures, professeurs est essentielle dans la définition et la réalisation de la mission de l'Université;

DÉNONCE la marginalisation des professeures, professeurs par le gouvernement et la CRÉPUQ en regard de la situation actuelle des universités;

EXIGE de la CRÉPUQ qu'elle cesse de prétendre représenter l'ensemble de la communauté universitaire et s'affiche telle qu'elle est, soit un groupe de pression composé de chefs d'établissement parlant uniquement en leur nom;

RÉCLAME de la nouvelle ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Michelle Courchesne, qu'elle assure une présence accrue de professeures, professeurs au sein de toutes les instances de discussion sur le règlement de la grève étudiante, l'accès aux études postsecondaires, le financement et la gestion universitaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉNONCIATION DES INJONCTIONS À L'UQAM

Proposition du Comité exécutif

ATTENDU que le Conseil syndical a dénoncé à sa réunion du 26 avril 2012 « la judiciarisation du conflit étudiant qui a pour effet d'annihiler les décisions prises démocratiquement et de créer, dans les établissements, un climat de tension et de violence incompatible

avec les exigences d'une relation pédagogique normale entre les étudiantes, étudiants et les professeurs, professeurs »

- ATTENDU la violence conséquente à l'application d'injonctions obtenues pour forcer la reprise des cours sur divers campus collégiaux et universitaires;
- ATTENDU la demande du SPUQ à la direction de l'UQAM, en date du 14 mai 2012, de renoncer à tout recours juridique forçant le retour en classe;
- ATTENDU les injonctions déposées malgré tout par la direction de l'UQAM, dans un cas pour amender les injonctions déjà obtenues et sauvegardées afin de forcer la reprise des cours en droit, dans un autre pour présenter une « requête introductive d'instance en intervention forcée » pour que le SPUQ et le SCCUQ soient considérés « à titre de mises-en-causes » dans une demande d'injonction présentée par un groupe d'étudiantes et d'étudiants en sciences;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

- BLÂME la direction de l'UQAM pour son recours aux injonctions, pour son non respect de la démocratie étudiante et pour placer les étudiantes, étudiants, les professeurs, professeurs et les personnes chargées de cours dans des situations inacceptables qui menacent leur intégrité physique et psychologique.

Amendement à l'amiable

Corriger le quatrième attendu ainsi : [...] afin d'interdire la levée des cours [...].

Corriger l'énoncé ainsi : [...] aux injonctions, pour inciter à la division des étudiantes, étudiants [...]

12CS635 DÉNONCIATION DES INJONCTIONS À L'UQAM

Proposition du Comité exécutif

- ATTENDU que le Conseil syndical a dénoncé à sa réunion du 26 avril 2012 « la judiciarisation du conflit étudiant qui a pour effet d'annihiler les décisions prises démocratiquement et de créer, dans les établissements, un climat de tension et de violence incompatible avec les exigences d'une relation pédagogique normale entre les étudiantes, étudiants et les professeurs, professeurs »
- ATTENDU la violence conséquente à l'application d'injonctions obtenues pour forcer la reprise des cours sur divers campus collégiaux et universitaires;
- ATTENDU la demande du SPUQ à la direction de l'UQAM, en date du 14 mai 2012, de renoncer à tout recours juridique forçant le retour en classe;
- ATTENDU les injonctions déposées malgré tout par la direction de l'UQAM, dans un cas pour amender les injonctions déjà obtenues et sauvegardées afin d'interdire la levée des cours en droit, dans un autre pour présenter une « requête introductive d'instance en intervention forcée » pour que le SPUQ et le SCCUQ soient considérés « à titre de mises-en-causes » dans une demande d'injonction présentée par un groupe d'étudiantes et d'étudiants en sciences;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

BLÂME la direction de l'UQAM pour son recours aux injonctions, pour inciter à la division des étudiantes, étudiants et pour placer les étudiantes, étudiants, les professeures, professeurs et les personnes chargées de cours dans des situations inacceptables qui menacent leur intégrité physique et psychologique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Divers

Rien n'est signalé.

Levée de la réunion à 15 heures 5 minutes.

La présidente,

Le secrétaire,

Michèle Nevert

Pierre Lebuis

Liste des documents remis (Conseil syndical du SPUQ du mercredi 16 mai 2012)

1. Projet d'ordre du jour
2. SPUQ, projet de résolution : Appui financier aux associations étudiantes
3. SPUQ, projet de résolution : Représentation professorale au sein des instances de discussion sur le règlement de la grève étudiante, l'accès aux études postsecondaires, le financement et gestion universitaires
4. SPUQ, projet de résolution : Dénonciation des injonctions à l'UQAM
5. Loi sur la santé et la sécurité du travail (articles 12 et 13) / Convention collective UQAM-SPUQ (clause 27.04)
6. Courriel envoyé aux membres de la direction : demande de ne pas recourir à des injonctions (14 mai 2012)
7. Manifeste citoyen. Texte de Paul Chamberland (12 mai 2012)